

1000 R
10

J.-M. EYLAUD

Président de l'Académie Montesquieu.

MONTESQUIEU

CHEZ

SES NOTAIRES

DE

LA BRÈDE

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique



DELMAS

2BA

DU MÊME AUTEUR

MONTESQUIEU

CHEZ

SES NOTAIRES

DE

LA BRÈDE

26934



In²⁷

85475

DU MÊME AUTEUR

Ouvrages épuisés :

- Disques et clichés* (Poèmes). Editions Provinciales.
Dans les Vignes (Roman). Delmas, Bordeaux.
De la Vie (Poèmes romancés). Chabas, Hossegor.
Politique (Comédie en trois actes). Delbrel, Bordeaux.
Philippe des Chartrons (Comédie en un acte). Delbrel.
Langon (Monographie). Chabas.
Images et pensées (Poèmes). Messein, Paris. Prix Jouffroy-Renault, de l'Académie Française, 1937.
Tu n'es qu'une femme (Roman). Causse et Graille, Montpellier.
Négoce, Amour, Philosophie à Bordeaux au temps de Montesquieu (Comédie en 3 actes). Féret et fils, Bordeaux. Prix Marcelin Guérin, de l'Académie française (1941), Médaille d'argent de l'Académie de Bordeaux.
Le Dieu de cire (Poème allégorique, illustré de gouaches). Delbrel.
Le nouvel Assommoir (Roman). Illustrations de G.-J. Hosteins. J.-L. Lacoste.
Mascarade (Comédie en vers). Illustrations originales. Ed. Delbrel. Médaille d'argent de l'Académie de Bordeaux.
Retour à la Terre (Comédie en un acte). J.-L. Lacoste.
Les Sports et l'Education de la Jeunesse (Etude médico-sociale). J.-L. Lacoste.
Du Néant à la Vie (Poème allégorique). Illustrations de R. Gautier-Constant. Delmas.
Le Pèlerin dans la Cité (Poème allégorique). Illustrations (burin sur métal) de R. Gautier-Constant, 500 exemplaires sur Arches. Ed. Reflets du Temps, Paris.

Encore en librairie :

- Ainsi parlait Esculape au temps où vivre en joie n'était pas un péché*. Album illustré, en trois couleurs, par Hervé Baille. Ed. Delbrel, Bordeaux.
Franchise militaire (Portraits psychologiques de la guerre 1939-1940). Ed. Lasort.
Louisa fille des Isles. Roman d'amour et d'aventure. Delbrel.
Duo. (Poèmes). 13 burins en taille douce et illustrations de Thérèse Gautier d'Antignac. Tirage restreint à 200 exemplaires sur velin d'Arches.
Le jeu de Satan (Roman). Menard, Pierre-de-Bresse (Saône-et-Loire).

JUSTIFICATION DE TIRAGE

Je dédie cet ouvrage à tous ceux qui m'ont permis de le réaliser, soit par leur concours à mes recherches, soit par leur souscription, que ma dédicace justifiera.

Que tous reçoivent ici l'expression de ma gratitude pour leurs encouragements et leur confiance.

D^r J.-M. E.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

Il a été tiré de cet ouvrage pour constituer l'édition originale :

250 exemplaires sur velin supérieur comprenant, en plus des autres illustrations, un bois gravé original de R. GAUTIER CONSTANT et une photocopie d'acte notarié (26 mars 1749) : cession manuscrite de Montesquieu; les 11 premiers portant, dans l'ordre, une des lettres formant :

MONTESQUIEU

réservés à l'auteur, et les suivants numérotés 12 à 250.

250 exemplaires sur velin bouffant, comprenant la photocopie de la cession manuscrite de Montesquieu, numérotés 251 à 500.

500 exemplaires sur velin bouffant numérotés 501 à 1.000.

N° 

Copyright pour tous pays par D^r J. M. EYLAUD.

J. N. STUBBS

Président de l'Institut Montésquieu

1911

MONTESQUIEU

SES NOTAIRES

DE

LA BRÈDE

Œuvre publiée avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique

DELHAS

MONTESQUIEU

DES LOIS

LA BRÛLE

LE L'AN

J.-M. EYLAUD

Président de l'Académie Montesquieu.

MONTESQUIEU

CHEZ

SES NOTAIRES

DE

LA BRÈDE

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique



D E L M A S

J.-M. EYLAUD

Président de l'Institut National de la Recherche Scientifique

MONTESSQUIEU

CHEZ

SES NOTAIRES

DE

LA BRÈDE

Ouvrage publié avec le concours
du Centre National de la Recherche Scientifique

DELMAS

AVANT-PROPOS

Si les œuvres de Montesquieu ont fait l'objet de minutieuses recherches et d'innombrables commentaires, sa bibliographie reste superficiellement étudiée, et l'on est loin d'avoir tiré de la Correspondance, publiée avec tant de conscience et de talent par M. François Gébelin, tous les éléments qui permettraient de camper la silhouette du grand seigneur vigneron, en qui la passion de la terre le disputait à l'amour des livres.

Une autre source de renseignements, précieux pour le futur biographe de Montesquieu, est aujourd'hui révélée par l'important travail du docteur Eylaud, président de l'Académie Montesquieu.

Avec un enthousiasme de néophyte, nous dit-il modestement, il s'est plongé dans les minutes notariales conservées à La Brède, en l'étude de M^e Guitet, et il a dressé le tableau de 492 actes, signés par Montesquieu lui-même, ou son entourage.

Parmi les trouvailles qui récompensent de telles recherches je citerai les précisions, si intéressantes du point de vue de l'histoire littéraire, sur l'un des secrétaires de Montesquieu : Saint-Marc.

A défaut de toute information sur ce personnage, on avait émis l'hypothèse que Montesquieu avait utilisé les services du littérateur C.-H. Lefebvre de Saint-Marc (1698-1769). Nous savons désormais qu'il s'agit du

« bachelier en médecine » Henri Saint-Marc, et que ce dernier devait être attaché aux travaux littéraires de La Brède, endroit où il signe l'acte de procuration du 19 janvier 1753, à l'époque où Darcet et Fitz-Patrick travaillaient pour Montesquieu à Paris.

D'admirables reproductions de documents d'archivistes enrichissent la publication. Elles permettront, notamment, de suivre l'évolution de la signature de Montesquieu, élégante et ferme dans sa jeunesse, hésitante à la veille de sa mort.

ANDRÉ MASSON,

Inspecteur général des Bibliothèques.

INTRODUCTION

Voici Montesquieu mort depuis deux cents ans.

Nombreux ont été, à ce jour, ses commentateurs, ses biographes, ses iconographes et tous chercheurs désireux d'éclairer, par une lumière éclatante ou discrète, mais toujours originale, cette haute figure intellectuelle, ce philosophe gascon vigneron si pittoresque parmi l'équipe encyclopédiste.

Pittoresque surtout par son obstination raisonnée, liée à son atavisme rural, par son souci de subsister grâce aux revenus de ses terres et non point « par les faveurs de la cour », par, en somme, cet ennoblissement du « gentleman farmer » qui donne tout son sens à cet aphorisme de Benjamin Franklin :

« Un laboureur sur ses jambes est plus haut qu'un gentilhomme à genoux. »

Il ne semble plus qu'aucun manuscrit, aucun travail original imprimé ou inédit, aucune correspondance même, soit susceptible d'apporter au monde intellectuel des révélations sinon sensationnelles, tout au moins de quelque importance.

Après l'édition en voie d'achèvement des œuvres complètes par Nagel, sous la direction compétente et dévouée de M. André Masson, inspecteur général des Bibliothèques, le monument définitif au génie de La Brède sera édifié, richement, solidement, semble-t-il.

Chambres, alcôves, bibliothèques, greniers privés ou publics, jusqu'aux tiroirs secrets de quelques secrétaires en marqueterie de belles, aimées en confiance sans doute et ayant inspiré *Le Temple de Cnide*, peut-être, paraissent avoir dit leur dernier mot, exprimé cet ultime suc qui altère les prospecteurs de grimoires.

Cette étude sans prétention ne peut donc apparaître que comme une contribution fort modeste à la connaissance de Charles Secondat de Montesquieu, cet homme à la vie si diverse et ordonnée à la fois qu'elle éclate comme un cristal à facettes, dont l'éclairement, direct ou indirect, inonde l'œil curieux des diverses couleurs du prisme de l'intelligence.

Je le dois au hasard, à l'amitié, à la compréhension, au dévouement, grâce auxquels huit mois de persévérance dans la recherche et la méthode ont servi de ciment pour lier les matériaux rassemblés.

En fait, il n'appartient qu'aux médecins légistes de s'intéresser aux morts.

Le médecin que je suis n'aurait dû avoir que regards sur les vivants pour s'intéresser à leur présent et à leur avenir.

Mon enthousiasme de néophyte dans un domaine de recherches qui ne sont pas habituelles à mes occupations n'a certainement pas suppléé mon ignorance du métier qui consiste à dépouiller des archives.

De là les critiques qui, sans doute, émanant d'érudits plus qualifiés que moi, viendront, tôt ou tard, minimiser mon entreprise.

Elle aura été, cependant, conduite avec la bonne foi nécessaire qui réduira à leurs justes proportions les erreurs ou les insuffisances critiquées.

Deux mots d'historique, afin de donner à chacun

sa juste part de cet ouvrage, léger apport en apparence, mais complément certain de beaucoup de nos connaissances et, peut-être, base de départ pour des sondages ultérieurs sur la vie économique, et surtout rurale, entre 1716 (1) et 1755, années où Montesquieu prit la succession familiale de son père décédé en 1713 et où il la passa, par décès du 10 février 1755, à son fils Jean-Baptiste, à son tour.

Certain jour de septembre 1953, mon ami et illustrateur de la plupart de mes ouvrages, R. Gautier-Constant, professeur de gravure à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, me mit obligeamment en rapport avec M. Picq, notaire à La Brède, et M. Guitet, son gendre et successeur.

Ceux-ci m'autorisèrent fort aimablement à secouer la poussière des recueils des minutes d'actes notariés alignés sur des étagères, qui, jusqu'alors, avaient été jalousement préservés d'indiscrétions par droit de propriété notariale légale absolue.

Je reçus bientôt la récompense de ma curiosité et de mon intuition de chartiste amateur en trouvant, à la date du 5 décembre 1716, la première procuration que donnait Montesquieu, « *habitant rue Margaux, sur le point de partir à Paris, pour tout le temps qu'il sera en voyage, à Noble Pierre de Lartigue, écuyer, ancien colonel au régiment de Malevrier (son beau-père) et Dame Jeanne de Lartigue (son épouse)* »; et bien vite après, à la date du 31 mars 1717 (2), le premier

(1) Année à partir de laquelle nous avons retrouvé des actes notariés sous signature de Charles Secondat de Montesquieu (Minutes Giraudeau).

(2) Minutes Latapie.

bail signé au château de La Brède en vertu de la procuration du 5 décembre 1716, en faveur de Dame Elisabeth de Pauzie (veuve de Pierre de Lartigue), « Montesquieu demeurant à Paris, rue St-Dominique, paroisse de Saint-Sulpice, étant alors à La Brède, lequel bail comportait des droits sur une maison, chai, cuvier, jardin, trois pièces de bois taillis, une d'aubarède (aubiers); une maison de cinq chambres, une autre maison, une pièce de vigne, une terre labourable, le tout situé à Martillac. »

Dès lors, comprenant que j'étais engagé dans une mine, le pic mordant dans un filon, je devais poursuivre l'extraction des minerais exploités maintenant, jusqu'au mois de mai 1954, qui me conduisit à la dernière signature donnée à La Brède par Montesquieu le 17 décembre 1754 (Minutes Latapie) à la veille de partir pour Paris, d'où il ne reviendrait plus, au bas de l'ultime procuration donnée « sans limitation » à sa femme.

Quel émouvant document !

Comme ce « Secondat de Montesquieu »⁽³⁾ nous révèle, par son tracé difficile, incertain, l'homme dont les yeux usés guident peu fermement la plume d'oie mal taillée, mal encrée, dans cette chambre ou cette bibliothèque où le froid, sans doute, rend les doigts de 66 ans gourds et malhabiles !

J'allai plus loin, cependant, après la mort, tant il est vrai que, le plus souvent, l'évasion de la vie laisse aux héritiers de biens et aux notaires le soin d'établir des successions et de déterminer des droits.

(3) Voir reproduction sur page de signatures photographiées.

A cet effet, je relevai l'inventaire dressé par M^e Latapie au cours de cinq vacations faites, le matin et l'après-midi des 1^{er} mai 1755, 3 mai 1755, 5 mai 1755, 6 mai 1755, 13 mai 1755 et 12 juin 1755, soit à La Brède, soit à Martillac, soit à Baron (propriété de Raymond, Entre-Deux-Mers).

Cet inventaire, déjà connu, n'ayant pas été, nous pensons, interprété à ce jour, je me permettrai plus loin, grâce à son relevé succinct, d'évoquer un Montesquieu bien inattendu à mon sens en ce qui concerne sa fortune réelle et l'usage qu'il paraissait, seigneur territorial avant tout, en faire pour l'organisation de sa vie et la recherche de ses joies.

Mais, par le jeu de resserrements ou d'achats d'études notariales sans doute, je trouvai, outre les Minutes de M^e Latapie, celles de M^e Giraudeau et les compulsai pour y dénombrer d'autres documents, à la vérité moins nombreux, sinon moins précieux, concernant l'économie domestique rurale de Montesquieu, propriétaire à La Brède, en Graves et à Baron, en Entre-Deux-Mers (4).

Peut-être existe-il encore des minutes notariales dans certaines études de la région, mais nous n'avons pas poussé plus loin la prospection, bien que l'étendue des biens immobiliers soit très grande et bien au-delà des districts de La Brède ou de Saint-Quentin-de-Baron (5).

(4) Cette dernière propriété appartenant actuellement à M. le baron Raoul de Montesquieu.

(5) Nous savons par ailleurs, en effet, que les minutes des notaires Antoine (de Baron) et Treysac (de Bordeaux) contiennent des minutes d'actes ayant trait à des opérations notariales faites pour des biens situés aux environs de Raymond et de Bisqueytan.

Ainsi, nous avons la quasi-certitude que l'on trouverait à Agen, dans les minutes des anciens notaires de la région de Clairac, des renseignements concernant soit les biens propres de Charles de Secondat relatifs à ses fiefs de Montesquieu, soit les biens de sa femme : Jeanne de Lartigue, née à Clairac.

Si l'on se rapporte, en effet, aux récentes trouvailles faites dans les études notariales en ce qui concerne Molière et Racine, par exemple, le champ d'investigations nouvelles pouvant intéresser Montesquieu demeure largement ouvert.

Nous pouvons, en effet, aisément nous en convaincre en nous reportant à l'Inventaire (2^e journée : 2 mai 1755) où il est dit qu'il a été trouvé dans une serviette « les titres des fiefs que les Seigneurs de La Brède possédaient anciennement dans les paroisses de Gradignan, Graves de Bordeaux, Talance, Léognan, Ville de Bordeaux, Preignac, Cadillac, Cenac, La Tresne, Camblanes, Saint-Médard-en-Jalles, Tabanac, Neyrac, Quinsac, Senon, Florac, Fargues, Langoiran, Arbis, Sainte-Croix-du-Mont, Sadirac, Sainte-Eulalie-d'Ambarez, Cuillac en Périgord » et même à Gujan, Le Teich et Mios (*Acte* : Hommage du 18 novembre 1752, *Minutes Latapie*).

Nous ajouterons que le même inventaire révèle, en outre, des fiefs dans nombre d'autres paroisses telles que La Brède, Saint-Morillon, Martillac, Saint-Selve, Beautiran, Barsac, et que ceux du pays de Buch avaient été vendus en 1633, tandis qu'il nous apprend que, « dans une niche, un sac cotté n° 5 contenait des lettres patentes accordées par le Roi pour les foires et marchés du bourg de La Brède, datées du mois de janvier 1510,

portant le Grand Sceau de France en cire verte, avec les tarifs et arrêts du Conseil ».

Ce document nous a permis d'éclairer M. R. Guitet, adjoint actuel au maire de La Brède, qui, précisément, cherchait depuis quelque temps déjà à connaître la date d'origine de ces lettres patentes, afin de demander l'autorisation de restaurer dans sa commune les foires et marchés.

Mais nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur quelques autres découvertes, faites « minutes fouillant », qui ne manqueront pas d'éclairer par leur imprévu certains points de détail de la vie privée, surtout rurale et domestique, de Montesquieu.

De cette vie privée, dont les biographes précédents n'ont jamais manqué de décrire le pittoresque parfois piquant, sans cependant, ou très rarement, s'appuyer sur des textes cités, datés, signés et ne souffrant pas la discussion ou la mise en doute.

Désormais, et c'est le but sans prétention de cet exposé objectif, nous pourrions connaître, en nous y référant, les différents documents confirmés par notaires, qui étayaient les hypothèses et commentaires et fournissent des précisions péremptoires.

Après la rencontre de l'amitié, le concours de la bienveillance des notaires, de Monsieur Xavier Védère, archiviste départemental de la Ville de Bordeaux, et de M. L. Desgraves, bibliothécaire de la Ville de Bordeaux, qui ont bien voulu nous éclairer de leur haute connaissance de Montesquieu pour la mise au point de certains détails, il ne nous manquait que l'autorisation, demandée par courtoisie aux héritiers de Montesquieu, d'utiliser ces pièces à conviction, bien que tombées pratiquement et légalement dans le domaine public.

Le 13 août 1954, Mme la comtesse de Chabannes, propriétaire actuelle du château de La Brède, voulait bien, et je l'en remercie respectueusement, m'écrire qu'elle n'avait aucune raison de s'opposer à l'utilisation de ces archives aussi pieusement que maladroitement interrogées (6).

Cet accord complétait l'avis favorable à la demande de publication faite par M^e Guitet, donnée fort aimablement par la Chambre des Notaires de la Gironde dans sa séance du 21 juillet 1954.

(6) Lettre de Mme de Chabannes :

« 13 août 1954.

MONSIEUR,

« Votre lettre vient de me parvenir. Je ne sais exactement le sujet de votre livre, mais les documents que vous avez compulsés chez M^e Guitet étant du domaine public, je n'ai aucune raison de m'opposer à sa publication.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. de CHABANNES. »

I

LES ACTES

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

THE ACTS

Faint, illegible text in the middle section of the page.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

